# INNOVATION PÉDAGOGIQUE (2e campagne)

## *Hybridation des formations et pédagogies innovantes*

## Appel à projets 2021 (Version 1, 09 04 2021, 7 pages)

Adresse de publication de l'appel à projets : https://u-paris.fr/appels-a-projets/


CONTACT ..... 2
OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS ..... 2
PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS ..... 2
Structuration de l'action : ..... 2
Volet 1 : Hybridation des formations ..... 2
Volet 2 : Pédagogies innovantes ..... 2
Conditions de portage pour les 2 volets : ..... 2
DURÉE DES PROJETS ET MONTANTS MAXIMUM AUTORISÉS ..... 3
CALENDRIER PRÉVISIONNEL ..... 3
Volet 1 : Hybridation des formations ..... 3
Volet 2 : Pédagogies innovantes ..... 3
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE ..... 4
ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES ..... 4
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ..... 4
PROCÉDURE DE SÉLECTION ..... 5
Volet 1 : Hybridation des formations ..... 5
Volet 2 : Pédagogies innovantes ..... 5
CRITÈRES D'ÉVALUATION ..... 6
Volet 1 : Hybridation des formations ..... 6
Volet 2 : Pédagogies innovantes ..... 6
DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT ..... 6
OBLIGATIONS DE SUIVI ..... 6
MODALITÉS DE SOUMISSION ..... 7

## CONTACT

Pour toute question, merci de contacter vos correspondants à l'adresse : idex.formation@u-paris.fr

## OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Université de Paris et ses partenaires de l'alliance Sorbonne Paris Cité (ASPC)[1] poursuivent leur action en faveur de l'innovation pédagogique au service de la réussite des étudiant·es.

Cet appel doit permettre l'hybridation massive des formations à effectifs d'étudiants élevés, l'accompagnement et la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants et/ou transformants, favorisant l'évolution des pratiques et visant l'amélioration de la réussite des étudiant·es. L'impact des projets, hybridation en particulier, devra pouvoir concerner, à terme, un grand nombre d'étudiant·es.

En lien avec la politique formation soutenue par l'IdEx, les projets proposés dans le cadre de bi-diplômes, de cursus modulaires (dont majeures/mineures), ou de co-diplômes internationaux, sont particulièrement encouragés.

## PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS

L'action se découpe en deux volets distincts et mutuellement exclusifs. Toutes les formations d'Université de Paris sont éligibles.

### ***Structuration de l'action :***

### Volet 1 : Hybridation des formations

Destiné à développer et consolider l'enseignement et l'apprentissage à distance pour répondre à la réduction des mobilités due aux conséquences de la crise sanitaire, ce volet est dédié à l'hybridation de formations à effectifs étudiants élevés (200 minimum) en priorité du cycle Licence ou équivalent. Les projets ayant un impact au niveau d'une ou plusieurs années de formation (et non au niveau d'un enseignement isolé) seront privilégiés.

### Volet 2 : Pédagogies innovantes

Dans la perspective de contribuer à l'évolution des pratiques et la diffusion de l'innovation, ce volet est dédié à toute initiative innovante favorisant le développement de nouvelles approches pédagogiques, l'apprentissage et l'enseignement en distanciel, pour des enseignements à effectifs étudiants plus réduits, dans une optique d'amélioration de la réussite étudiante, de l'évolution des pratiques professionnelles des enseignant·es-chercheur·es, d'ouverture à l'international et/ou d'attractivité sur le territoire national des formations à fort potentiel.

### ***Conditions de portage pour les 2 volets :***

La/le porteur·euse du projet doit être enseignant·e-chercheur·e employé·e d'Université de Paris. Un

1

co-portage par un·e enseignant·e-chercheur·e employé·e d'un établissement membre de l'Alliance Sorbonne Paris Cité (INALCO, Sciences Po, Sorbonne Paris Nord, INED) est possible pour les diplômes co-accrédités ou des innovations déployées à la fois au sein du partenaire et au sein d'Université de Paris. Dans les deux cas, un·e porteur·euse enseignant·e-chercheur·e employé·e d'Université de Paris doit être désigné·e référent·e.

## DURÉE DES PROJETS ET MONTANTS MAXIMUM AUTORISÉS

Les projets sont financés pour une durée de 15 mois.
Le montant maximal des financements pour le volet 1 de l'appel est de 50 k€.
Le montant maximal des financements pour le volet 2 de l'appel est de 20 k€.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel est similaire pour les 2 volets de l'appel, mais est présenté ci-dessous pour chaque volet car les modalités de sélection diffèrent entre les 2 volets.

### Volet 1 : Hybridation des formations

| | |
|---|---|
| Lancement de l'appel à projets | 13 Avril 2021 |
| Dépôt des dossiers complets | 21 Juin 2021 (13h, heure de Paris) |
| Interclassement des projets par les Commissions Formation facultaires | Juin/Juillet 2021 |
| Décision du Comité Formation UP élargi aux partenaires ASPC (si projets déposés en lien avec les partenaires) | Juillet 2021 |
| Décision du COPIL IDEX | 1er Septembre 2021 |
| Publication des résultats | Début Septembre 2021 |
| Début des projets | Octobre/Novembre 2021 |

### Volet 2 : Pédagogies innovantes

| | |
|---|---|
| Lancement de l'appel à projets | 13 Avril 2021 |
| Dépôt des dossiers complets | 21 Juin 2021 (13h, heure de Paris) |
| Evaluation des projets | Juin/Juillet 2021 |
| Décision du Comité Formation UP élargi aux partenaires ASPC (si projets déposés en lien avec les partenaires) | Juillet 2021 |
| Décision du COPIL IDEX | 1er Septembre 2021 |
| Publication des résultats | Début Septembre 2021 |
| Début des projets | Octobre/Novembre 2021 |

## CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour soumettre votre projet il vous suffit de remplir le dossier de candidature en ligne disponible au lien suivant : https://u-paris.fr/appel-a-projets-idex-innovations-pedagogiques-hybridation-des-formations-et-pedagogies-innovantes-vague-2/ et de le renvoyer par mail à l'adresse idex.formation@u-paris.fr avant la date-limite de dépôt.

Le document de soumission comporte notamment :
▪ une fiche d'identité du projet ;
▪ une description du projet pédagogique poursuivi, illustrant la capacité de la porteuse ou du porteur à développer une approche nouvelle et ambitieuse. La description pourra notamment inclure un contexte du projet et se positionnera en termes de faisabilité et d'impact potentiel sur la réussite étudiante. En cas de projet collaboratif, le rôle et la participation des partenaires devront être détaillés ;
▪ un budget prévisionnel. En cas de demande d'équipements, un devis indicatif sera joint en fin de dossier ;
▪ le(s) CV de la porteuse ou du porteur principal·e ou des co-porteurs et co-porteuses du projet (max. 2 pages par personne, hors liste des travaux et publications).

Un avis favorable de la direction de la composante de rattachement sera joint au dossier de soumission. Les demandes de décharges devront être explicitement validées par la direction de la composante. Ces dernières feront l'objet d'une compensation sous forme de vacations auprès de la composante.
Les annexes ne sont pas autorisées.
La langue de rédaction du projet est le français, y compris pour les projets liés à des bi-diplômes internationaux.

## ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses seront éligibles du 01/01/2021 au 31/12/2022.

Les dépenses éligibles sont :

- les dépenses d'équipement (supérieures à 800 € HT coût unitaire),
- les frais de missions, les prestations de services externes et les facturations internes,
- les autres dépenses de fonctionnement (y compris les gratifications de stage),
- les vacations (au taux de 50€ par heure) y compris celles permettant de mettre en place des décharges (96 heures maximum par personne).

Les heures complémentaires ne seront pas financées dans le cadre de cet appel à projets.
Les décharges – et les vacations permettant de les compenser – devront être validées par la direction de la composante au moment du dépôt du dossier de candidature. Ces décharges ne pourront être mises en œuvre que pour le 2e semestre de l'année universitaire 2021-2022.

## CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

1. Les dossiers doivent être soumis dans les délais indiqués (**vendredi 21 Juin 2021 à 13h00 heure de Paris au plus tard**)
2. L'ensemble des documents demandés dans le dossier de candidature doivent être fournis et les dossiers doivent être complets (l'avis de la direction des composantes de rattachement donnant l'accord pour les décharges/vacations demandées le cas échéant, fait partie intégrante du dossier de candidature).

3. Le projet doit entrer dans le périmètre et les critères de l'appel à projets.
4. La/le porteur·euse du projet doit être enseignant·e-chercheur·e employé·e d'Université de Paris. Un co-portage par un·e enseignant·e-chercheur·e employé·e d'un établissement membre de l'alliance Sorbonne Paris Cité est possible pour les diplômes co-accrédités et les projets innovants qui seront déployés au sein d'Université de Paris.

Les dossiers ne répondant pas aux critères de recevabilité ne seront pas soumis aux comités d'évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement. En cas de désaccord avec une décision de non-recevabilité, les candidat·es pourront déposer un recours en envoyant une demande argumentée à l'adresse idex.formation@u-paris.fr dans un délai de 24 heures après réception de la décision de non-recevabilité.
Les lauréat·es de l'appel à projets « Innovations pédagogiques » de 2020 (dont les résultats ont été publiés en Janvier 2021) ne peuvent pas soumettre de nouveau dossier dans le cadre du présent appel (campagne 2021).

# PROCÉDURE DE SÉLECTION

## Volet 1 : Hybridation des formations

Pour les projets relevant d'une seule Faculté (y compris des projets relevant de plusieurs composantes le cas échéant), l'évaluation sera menée sous la responsabilité de sa Commission Formation.

Une commission ad hoc sera chargée d'assurer l'évaluation des projets inter-facultaires.

Deux rapporteurs ou rapporteuses seront désignés pour chaque projet. Les commissions d'évaluation pourront s'appuyer le cas échéant sur l'expertise des membres des conseils pédagogiques de composantes ou de rapporteurs ou rapporteuses externes.

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- examen de la recevabilité des projets ;
- évaluation des projets sous la responsabilité des Commissions Formation facultaires ou de la commission ad hoc pour les projets inter-facultaires ;
- interclassement des projets proposés pour financement par le Comité Formation d'Université de Paris élargi aux représentants des établissements membres d'ASPC en cas d'implication des partenaires ;
- décision officielle par le Comité de Pilotage de l'IdEx de la liste des projets retenus et des montants alloués ;
- publication de la liste des projets retenus pour financement sur le site de l'appel à projets.

## Volet 2 : Pédagogies innovantes

L'évaluation et sélection des projets seront effectuées par la Comité Formation d'Université de Paris, élargi aux membres d'ASPC en cas d'implication des partenaires. La décision de financement sera prise par le CoPil IdEx.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

### *Volet 1 : Hybridation des formations*

Les dossiers satisfaisant aux conditions de recevabilité seront évalués selon les critères suivants :

- Pertinence au regard des objectifs de l'appel à projets (accessibilité de l'hybridation à un nombre significatif d'étudiants notamment) ;
- Faisabilité du projet et adéquation des moyens humains et financiers demandés avec les objectifs affichés sur la période concernée ;
- Qualité et clarté du projet et de la mise en œuvre proposée ;
- Démonstration par la composante de la capacité à essaimer à d'autres formations de son offre de formation au-delà du périmètre initial, éventuellement dans d'autres domaines disciplinaires, voire d'autres composantes ;
- Mutualisation des ressources et capacités à intégrer le dispositif d'hybridation dans le fonctionnement régulier de la composante (pérennité).

### *Volet 2 : Pédagogies innovantes*

Les dossiers satisfaisant aux conditions de recevabilité seront évalués selon les critères suivants :

- Pertinence au regard des objectifs de l'appel à projets ;
- Originalité du projet (caractère novateur, effet transformant) ;
- Intégration d'un dispositif d'évaluation des effets produits, de la valeur ajoutée et de l'impact pour les bénéficiaires ;
- Mutualisation des ressources et capacités à intégrer le dispositif dans le fonctionnement régulier de la composante (pérennité) ;
- Capacité à essaimer au-delà du périmètre initial, éventuellement dans d'autres domaines disciplinaires.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT

Le budget total disponible pour le présent appel est de 450 000 euros (TVA incluse), le volet 1 étant doté de 250 000 euros, et le volet 2 de 200 000 euros.

## OBLIGATIONS DE SUIVI

Les lauréat·es s'engagent à rendre compte, selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet :

- de l'affectation effective des crédits accompagnée d'un compte rendu financier des dépenses engagées ;
- d'un bilan et analyse d'impact du projet.

Une fiche de « reporting » sera mise à disposition de chaque lauréat·e et devra être impérativement renseignée annuellement.

## MODALITÉS DE SOUMISSION

Les projets pourront être déposés jusqu'au **lundi 21 Juin 2021à 13h (heure de Paris)**
Pour soumettre votre projet il vous suffit de **remplir le dossier de candidature** disponible au lien suivant : https://u-paris.fr/appel-a-projets-idex-innovations-pedagogiques-hybridation-des-formations-et-pedagogies-innovantes-vague-2/

Le dossier devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation parmi lesquels :
- L'avis de la direction des composantes impliquées au format pdf,
- Le cas échéant les devis d'équipements demandés.

**IMPORTANT : Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel.** Il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets, à l'adresse suivante : https://u-paris.fr/appels-a-projets/ où seront notifiées le cas échéant des informations actualisées concernant son déroulement. Il est possible de contacter si besoin les correspondants IdEx par courrier électronique, à l'adresse idex.formation@u-paris.fr